

RTBF
Madame la Présidente du Conseil d'Administration
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration
Boulevard Auguste Reyers 52
1044 Schaerbeek

Bruxelles, le 8 janvier 2025

Aux membres du Conseil d'Administration de la RTBF

Objet : Restrictions de diffusion

Pièces jointes : décisions du Jury d'Éthique Publicitaire et spots radiophoniques

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration,

Notre organisation, GAIA ASBL, œuvre depuis 1992 pour améliorer la condition animale. Entièrement financée par des dons privés et soutenue par plus de 80 000 membres, notre association sensibilise le public aux enjeux de bien-être animal, notamment à travers des campagnes d'information.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les restrictions et refus opposés par la RTBF à la diffusion de spots radiophoniques de GAIA. Ces décisions, qui contrastent avec la diffusion sans restriction de ces mêmes spots sur d'autres médias nationaux et avec les avis positifs du Jury d'Éthique Publicitaire (JEP), soulèvent des questions concernant l'impartialité et le respect de la liberté d'expression au sein d'un service public.

L'un des premiers dossiers récents concerne une campagne relative à l'abattage sans étourdissement. En février 2024, la régie RMB nous informe du refus de diffusion d'un spot sur les radios du groupe de la RTBF pendant une période d'un mois, correspondant à la période du Ramadan. La régie nous informera plus précisément en date du 27/02/2024 que « *la RTBF a demandé que la campagne se termine avant le début du Ramadan – il faut exclure la période du Ramadan, ainsi que celle de l'Aïd. La campagne peut donc commencer après le ramadan (et avant l'Aïd). La RTBF considère que c'est une période sensible et elle ne veut pas exacerber les questions communautaires.* »

Pendant cette même période, la diffusion du spot a été autorisée sur d'autres radios nationales francophones et néerlandophones n'étant pas liées à la RTBF. Par ailleurs, le Jury d'Éthique Publicitaire a remis un avis positif sur ce spot en date du 27 mars 2024, précisant notamment que : "*Le Jury estime également que la publicité concernée n'est pas de nature à causer un préjudice moral ou mental aux enfants, aux jeunes ou aux adultes, ni à dénigrer un groupe de personnes.* »

Vous conviendrez qu'une telle restriction, provenant d'un média public, est inappropriée.

Plus récemment, en décembre 2024, le comité d'agrégation de la RTBF a refusé un autre spot radio en raison de critiques sur des formulations jugées imprécises. Il formulera les observations suivantes : *"Quand on dit le gouvernement" (à la seconde 25) c'est très imprécis, c'est lequel : fédéral, régional wallon, bruxellois : je remplacerais par « la Belgique » ou par « nos dirigeants » et il n'y aurait plus d'attaque contre « le gouvernement » ; il faut aussi modifier à la seconde 55, les termes « ne tergiversez pas comme les politiques », par exemple par « ne tergiversez pas comme la Belgique » ou « comme nos dirigeants Quand on dit article 14 (à la seconde 32), on ne dit pas de quel texte européen il s'agit : soit on supprime, soit on complète (directive 98/58 du 20.7.1998). Quand on dit 25.000 canards : c'est en Belgique seulement ou dans l'Europe entière : à préciser »*

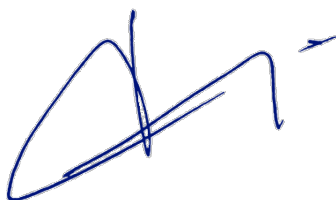
Ces remarques ont par ailleurs été communiquées quelques heures avant l'échéance de remise du matériel, rendant toute modification et réenregistrement du spot impossibles dans la pratique et ce, au-delà du caractère inacceptable de la demande. Par ailleurs, malgré nos arguments soulignant que la RTBF diffuse régulièrement des publicités, y compris des contenus propres, sans un tel niveau de détail, il nous a été confirmé la nécessité d'apporter des modifications pour pouvoir être diffusé.

Ce spot a également reçu un avis positif du JEP (7 janvier 2025) et a été diffusé sans restriction sur d'autres stations.

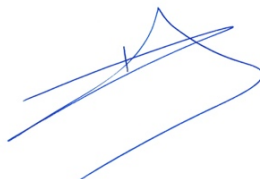
Nous estimons que ces décisions reflètent un traitement subjectif et nuisent à notre liberté d'expression. Ces pratiques s'opposent aux avis du JEP et aux principes d'un média public.

Nous demandons au Conseil d'Administration de garantir, à l'avenir, un traitement neutre, impartial et objectif des demandes publicitaires, afin d'assurer une véritable pluralité des voix dans les médias de la RTBF.

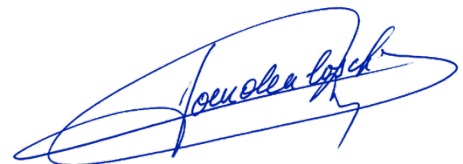
Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien de Jonge
Directeur des Opérations | **GAIA**



Ann De Greef
Directrice | **GAIA**



Michel Vandebosch
Président | **GAIA**